

Henri TAMAR

Fonctionnaire retraité

93700 Drancy

Drancy, le 13 décembre 2022

Lettre ouverte

Mme Aude LAGARDE
Maire de Drancy, Présidente du CCAS
Mme Laetitia Audrierie DRH
Place de l'hôtel de ville
93700 DRANCY

Objet : Diffamation par les soi-disant « syndicats FOUNSA » envers un usager de la ville de Drancy, ancien fonctionnaire

Madame la Maire

Bonjour, par tracts diffusés au public des agents devant voté du 1 au 8 décembre 2022. Vos agents précités ont fait imprimer, par validation de votre administration et votre avis, tract « extrait » précisant :

- **Être mieux considéré dans son travail**
- **Maintenant que le responsable CGT à l'origine de la mort du CASC est à la retraite, nous souhaitons que soit rétablie une association du personnel communal, gérée par les agents, sans les syndicats pour éviter les conflits**

**« MAINTENANT QUE LE RESPONSABLE CGT A L'ORIGINE DE LA MORT DU CASC EST A LA RETRAITE... »
DIXIT FOUNSA DRANCY**

**« SANS LES SYNDICATS » DIXIT FOUNSA UN « SYNDICAT POLITISE A OUTRANCE, NON INDÉPENDANT FINANCIÈREMENT » PROPOSE, ÉCRIT , D'EXCLURE ILLÉGALEMENT DES PERSONNES D'UNE ASSOCIATION : C'EST JUSTE ILLÉGAL EN DROIT ! C'EST UN PRINCIPE DE LIBERTÉ !
SOMMES-NOUS EN FUTURE DICTATURE A DRANCY ?**

Premièrement et afin de rétablir les faits :

- J'ai bien été élu au CASC quand il fonctionnait normalement (avant 2015) mise en place de points transparents aux adhérents pour l'attribution individuelle des voyages etc..)
- en 2016 quand 3 élus CGT (Patricia Denain, Philippe Dufour, Didier Delignières) 6 anciens du CASC liste plurielle avec 1 CFDT ont démissionné sur les 19 membres du CASC. **Ceux-ci ont agi sur la mauvaise gestion non-transparences des 9 élus CFTC, (devenu FOUNSA) (voir copie jointe) et dans un différent originel entre la CFDT (1 élue) et la CFTC devenue par « entente majoritaire commandité par JC LAGARDE au CA » (de 10 élus) dixit CFDT. Je n'étais donc pas élu au CASC, j'ai juste refusé de remplacer les élus CGT démissionnaire, comme l'ensemble de la liste CGT, en indiquant clairement les raisons motivées par un écrit découlant des 10 élus démissionnaires. JE NE SUIS DONC PAS À L'ORIGINE DU DIFFÉRENT AU CASC.**
- En avril 2016, le responsable CGT était M Arnaud MELLAERTS. Décédé en août 2019 et n'ayant pas eu droit à la retraite.
- L'autorité JC LAGARDE en avril 2016, bloque le fonctionnement du CASC, suspend et supprime la subvention de 590 000 euros, met fin au détachement de 3 agents sans pouvoir du seul conseil municipal de Drancy qui en avait décidé autrement par vote budgétaire. **Aurais-je, selon vos agents diffament, plus de pouvoir que le Maire JC LAGARDE ?**
- Est demandé par le Président du CASC ALI et le TGI la nomination d'un administrateur judiciaire pour les élections de janvier 2017. **Sont élus le 23 janvier 2017 par 117 votants** sur plus de 2000 adhérents, **vos diffamants FOUNSA à la majorité (12)** et moi-même (avec 7 colistiers non syndicaux). Ainsi le CASC est toujours en vie, mais la majorité de vos diffamants ne respectent pas les statuts et le principe de transparence du budget en assemblée des adhérents, pour 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020. **Je n'ai juste fait que déposer une plainte pénale en 2018 qui reste pendante au TGI de Bobigny (2 convocations de la magistrate (2018 et 2022) et qui poursuit son enquête)**

- le 8 décembre 2022, en lien au statut du CASC, à l'inaction pendant 3 ans de mandat + 2 ans des élus majoritaires, au mandat échu de 3 ans, le personnel adhérents décident de 2 assemblées du CASC qui par sa dernière valide la seule liste non syndicale déposée « FAIRE REVIVRE LE CASC » **vote de 146 voix a contrario du vote du CASC de 2017 de 117 votants.**
- **Je suis donc élu et coopté au CA du CASC de Drancy qui reste toujours vivant.**

Je vous demande ainsi un démenti, sur vos impressions et distributions de tracts diffamants accusant un usager retraité de faire mourir une entité basée sur le principe de la loi 1901 qui impose LA LIBERTÉ !

CECI A CONTRARIO DE VOS DIFFAMANTS QUI OSENT PROPOSER D'EXCLURE EN TOUTE ILLÉGALITÉ RÉPUBLICAINE, DES ADHÉRENTS ET CANDIDATS, SYNDICALISTES OU NON D'UNE ASSOCIATION 1901.

Je vous demande de mesurer cette discrimination, inadmissible et d'établir une procédure d'enquête avant celle disciplinaire, en vous rappelant les récidives par les insultes subies et mes plaintes, l'agression de M Mellaerts en assemblée du CASC. (voir copies jointes)

Et vous rappelle que ce FOUNSA, m'accuse d'un crime et ne vérifie pas qu'un de ses candidats est condamnée en justice. Mais que fait votre administration ?

N'a-t-elle pas lu « LE MAIRE ET LES BARBARES »

De plus, un huissier est intervenu ce 8 décembre 2022, des photos d'adhérents du CASC ont été prises sans le consentement des personnes présentes. **Je vous demande qui a payé cet huissier, ainsi que les copies numériques de ces photos suite aux échanges entre ces personnes, le DGS et votre cabinet du maire.**

Les agents publics doivent se dévouer à l'intérêt général, et non des intérêts personnels. Je l'ai déjà dit au Parquet National Financier, et je le maintiens.

Mais encore, ce tract syndical est couleur, alors que je constate que les autres organisations syndicales n'y ont pas droits, il est payé par l'usager que je suis, et **je vous demande le coût, le nombre de sa diffusion en toute illégalité au vu des bureaux des votes ouverts du 1 au 8 décembre 2022.**

La candidate du « syndicat » FOUNSA (inexistant) étant cadre au service communication et aillant pleine connaissance de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, nous vous demandons conclusions de votre enquête administrative.

La notion de probité est bien soulevée, sur les moyens de finances publics qu'ont eu a gérer ces candidats aux élections, anciens élus du CASC **dont ma qualité d'adhérent demandait et redemande la raison de la non-transparence des budgets 2016 à 2020 de leurs mandats au CASC.** Article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations « *Le budget et les comptes de tout organisme de droit privé ayant reçu une subvention, la convention prévue au présent article et le compte rendu financier de la subvention doivent être communiqués à toute personne qui en fait la demande par l'autorité administrative ayant attribué la subvention ou celles qui les détiennent, dans les conditions prévues par la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 précitée.* »

Vous êtes en votre qualité de Maire responsable des suivis de l'usage de l'argent public, je vous en demande visibilité sur le CASC de DRANCY aux dates précitées, des « cadeaux électoraux » au personnel un mois avant les élections des législatives 2017 et 2022. (2 cartes-cadeaux), des emplois publics détournés au CASC malgré deux conventions (subvention et détachement) ;

Je vous en demande une vision transparente, ceci au vu du tract CASC de mai 2017 signé du président (majorité FOUNSA) faisant référence politiquement au député JC LAGARDE. (copie jointe)

Enfin, en qualité de fonctionnaire retraité, je vous demande protection fonctionnelle sur cette attaque du retraité fonctionnaire que je suis accusé d'une mort du CASC alors que je n'avais aucun pouvoir, m'accuse-t-on d'avoir piqué dans la caisse ? De quoi parle ces fonctionnaires politisés à outrance et à la limite de la secte.

Alors que ceux-ci s'avancent neutre politiquement, la tête de liste ne sait que distribuer des tracts pour son député condamné 4 fois. Quelle exemplarité pour la soi-disant représentativité autonome à l'écart des débats politiciens que ceux-ci avancent.





**POLITIQUE PAS POLITIQUE
MAIS SANS EMPLOI
DEFENDU PAR LA TETE DE LISTE**

**CANDIDATE SYNDICALISTE TETE DE LISTE
QUI NE FAIT PAS DE POLITIQUE ??? ? !!!**

« MAINTENANT QUE LE RESPONSABLE CGT A L'ORIGINE DE LA MORT DU CASC EST A LA RETRAITE... »

**DE QUEL CRIME SUIS - JE COUPABLE ? ALORS QUE DANS CE « FOUNSA »
UN CANDIDAT CONDAMNE JUDICIAIRE EXISTE ?**

**MAIS POURQUOI, N'ONT ILS RIEN FAIT AVANT, ET POURQUOI ME DIFFAMER ALORS QUE JE NE SUIS
CANDIDAT A RIEN ENVERS LES AGENTS ?**

Je ne laisserai personne, bafouer à Drancy, la liberté, égalité et fraternité.

Je vous demande donc des comptes sur ces faits délictueux en votre qualité d'imprimeur et de suivi de vos subventions au CASC et moyens.

« Toute allégation ou imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération de la personne ou du corps auquel le fait est imputé est une diffamation. La publication directe ou par voie de reproduction de cette allégation ou de cette imputation est punissable, même si elle est faite sous forme dubitative ou si elle vise une personne ou un corps non expressément nommés, mais dont l'identification est rendue possible par les termes des discours, cris, menaces, écrits ou imprimés, placards ou affiches incriminés ».

J'en aviserai les autorités compétentes.

Bien à vous

Henri TAMAR

Retraité qui se voit à toutes élections citées en référence, même celles où je n'y figure pas en candidat.

CASC 2015, LE NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pour tous renseignements : 0148316636



LE SEUL SYNDICAT QUI VOUS INFORME !

PRESIDENT DU CASC

ALI EL HADI (liste CFTC)

VICE PRESIDENT

IDRISS NIANG (liste CFTC)

SECRETAIRE

CORINNE LEPOITTEVIN (liste CFDT)

SECRETAIRE ADJOINT

GRAZIELLA NOTARIANI (liste CFTC)

TRESORIERE

LINA PISI (liste CFTC)

TRESORIERE ADJOINT

STEPHANIE TUJIL (liste CFTC)

Commission Noël

RESPONSABLE MARC JULIEN (liste CFTC)

Commission Loisirs

RESPONSABLE ZEGGAH AHMED (liste CFTC)

Commission sociale

RESPONSABLE BELLALOUM ROBERT (liste CFDT)

La démocratie a parlé. Le vote des agents de Drancy n'a donné la majorité à aucune des listes présentées pour le Conseil d'administration du CASC (CA). Personne n'ayant obtenu les 10 sièges (sur 19) nécessaires pour gagner, c'est dans les couloirs de la mairie que se sont associés la liste du syndicat des Travailleurs chrétiens (CFTC) et la liste Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT). Grâce à cela, le jeudi 25 juin 2015, par une seule voix de majorité **le CA a élu le Président du CASC M ALI (seul candidat)** avant de procéder à l'élection du bureau de l'association.

L'ambiance tendue s'est encore dégradée suite à des **accusations de vol proférées par la CFDT** à l'encontre des précédents élu(e)s du CASC des listes Unité Plurielle (majoritaire) et CGT.

Réglant sûrement leurs comptes, les représentants de la liste CFDT s'en sont ensuite pris aux **agents administratifs (secrétaires)** mise à disposition par le Maire. Nous n'avions jamais vu un tel comportement et la CGT s'oppose à ce que les agents se retrouvent victimes des conflits politiques ou personnels qui agitent notre CASC !

Pour la CGT, la question est **comment vont ouvrir les permanences du CASC** du mardi et du mercredi ? Qu'en est-il des futurs voyages et de l'organisation ?

Le président avec son **«C'est moi qui décide...On verra en septembre»** nous inquiète sur sa capacité d'anticipation et sur la qualité du fonctionnement de l'association, en juillet, en août et après !

Lors de l'assemblée du CASC de juin 2015, devant le personnel, de vives critiques ont été portées par les deux listes CFTC et CFDT, sur le **manque de «savoir-faire»** des élus sortants ! Contrairement à eux, nous, nous **leur souhaitons une bonne gestion pour le bien des agents!**

Nous, **CGT remercions**, les agents et anciens élu(e)s de la liste Unité Plurielle, les agents et anciens élu(e)s de la liste CGT qui ont œuvré pour le bien des agents par leur gestion solidaire du CASC. Tout n'était pas parfait, mais nos valeurs soudaient les agents entre eux. Nous savons que nos nouveaux élus sauront continuer la bataille du rassemblement pour tous

La démocratie a parlé. **La CGT restera attentive au bon fonctionnement du CASC et à la bonne gestion** des 520 000 Euros de la Ville, des 45 000 Euros de l'OPH attribués aux adhérents du CASC et à leurs proches.

Pour les questions en suspend et à venir nous resterons vigilants à l'intérêt des agents. Faites de même !

La CGT, 25 juin 2015



C.A.S.C.

« Tout est à refaire »

Depuis les dernières élections de juin 2015, les 3 élu(e)s de la liste CGT ont voulu œuvrer pour aider au fonctionnement du CASC dans l'intérêt des agents.

Le dernier conseil d'administration (CA) en date du 1^{er} avril 2016 s'est soldé par la démission des élu(e)s CGT (3), liste plurielle (6) et CFDT (1) soit 10 élu(e)s sur 19 membres du CA du CASC.

Devant les dysfonctionnements récents, la gestion hasardeuse ainsi que le manque de concertation, il nous est apparu nécessaire de démissionner.

Nous regrettons bien évidemment de ne pas avoir pu mener notre mandat à son terme.

Nous demandons la tenue d'une Assemblée Générale Exceptionnelle de tous les agents membres du CASC afin d'informer l'ensemble du personnel des événements qui nous ont conduit à prendre une telle décision.

Nous vous espérons nombreux à cette assemblée afin que chacun puisse s'exprimer le plus largement possible.

Pour un CASC transparent et démocratique,
Pour un futur du CASC, fait vraiment avec les agents et pour l'ensemble des agents,
Pour un fonctionnement prenant en compte ces valeurs,
Nous resterons attentifs aux respects de l'intérêt des agents.

Drancy, le 4 avril 2016

Assemblée Générale

AUX CORAINS D'ABORD

LES ELU(E)S CA 23 janvier 2017

ALI EL HADI

TUIL STEPHANIE

IACONNELLI FABRICE

ZRIF HOULOUQ

NIANG IDRIS

DISSUS NADINE

JULIEN MARC

PISI LINA

ALI HAFSIA

CHERIFI ALAOUI AZIDINE

LAINÉ DOMINIQUE

YOUJIL MOHAMED

Elus sur liste du 17 juin 2015 (en gras)



LES ELU(E)S CA 23 janvier 2017

TAMAR HENRI

DENAIN PATRICIA

BEILLARD BRUNO

DELION ANNIE

BERNARD FRANCK

BRICHE VALERIE

DUFOUR PHILIPPE



Lettre aux adhérents du CASC

Cher(e) collègue,

Depuis juin 2016, le CASC était dirigé par un administrateur qui avait pour mission la gestion des affaires courantes de l'association et surtout l'organisation de nouvelles élections : en janvier dernier vous avez donc élu un nouveau conseil d'administration pour le CASC.

Ce nouveau bureau, composé de 19 membres, qui a repris la gestion d'une partie des activités proposées par le CASC. Dans le même temps, depuis le 1^{er} janvier, l'organisme Pluryela a été chargé de l'organisation de vos vacances et de vos loisirs.

Le CASC bénéficiait encore d'un budget d'environ 140 000 euros. Or, le salaire des trois administratifs, qui ont travaillé au CASC de janvier à décembre 2016 s'élevait à 98 000 euros. Ils nous était impossible d'organiser un événement si nous devions payer.

Le député-maire Jean-Christophe Lagarde, a décidé de subventionner ces 98 000 euros, nous laissant la possibilité de redistribuer les 140 000 euros. **Nous avons donc le plaisir de vous offrir aujourd'hui cette carte cadeau d'un montant de 90 euros**, valable dans les magasins partenaires que vous trouverez dans la brochure jointe.

Et ce n'est pas fini ! Le dernier conseil d'administration du CASC a pris la décision de vous faire bénéficier pour cet été 2017 de sorties à prix attractif comme une journée à la mer, dans un parc d'attraction, etc., en juillet et en août.

Un programme estival et sympathique, que nous vous communiquerons mi-juin, permettra à tous, de bénéficier d'un été solidaire et convivial.

Nous vous donnons rendez-vous en septembre : vous serez invités à vous prononcer sur l'avenir que vous souhaitez donner à votre CASC. En attendant de nous retrouver, l'équipe du Conseil d'administration du CASC se joint à moi pour vous souhaiter de bonnes et belles vacances d'été.

Bien à vous.

Le Président du CASC
Fabrice laconelli

Mme le Maire de DRANCY sourde comme le Président Macron !

Mme le Maire, dans sa lettre au personnel du 22 novembre 2018, met tout son poids dans la campagne des élections des représentants des comités technique (CT) et commissions administratives paritaires (CAP).

Cet écrit, loin d'être neutre en cette période, est construit pour aider ces nouveaux syndicats patronaux que sont FO Drancy et l'UNSA.

Intégralement construits sur son ordre, ces deux syndicats, construit l'un comme l'autre par ceux qui ont détruit le CASC par leur incompétence (anciennement représentant de la CFTC) auraient rapporté à la municipalité l'initiative des adhérents qui ont lancé une pétition sur le fonctionnement CASC.

Cette pétition, relayée au conseil d'administration par la CGT et ces élus du CASC, pour faire vivre et relancer l'activité de l'association loi 1901 CASC DRANCY malgré les entraves mises en place par ceux qui sont à la botte de la municipalité a eu un effet : « **Mme le MAIRE A DONC PEUR DE L'ACTION DES AGENTS !** »

Prise de panique par la forte expression des agents, sortant de son silence infini sur les conditions de travail, évidemment, Mme la Maire ne pouvait pas ne pas réagir sur la question de l'action sociale et culturelle. Elle a trop besoin de « son système de marionnettes » pour tromper les agents et les faire voter pour des syndicats qui travaillent pour elle.

En cette période d'action populaire, elle sait que les idées de la CGT sont porteuses de revendications fortes qui vont dans le sens de la démocratie participative des agents. Répondre aux besoins de l'action sociale selon les souhaits exprimés par les agents n'est pas bon pour elle car Mme le Maire verrait son pouvoir non maîtrisé et fragilisé.

Donc seul un résultat fort en faveur de la CGT lui ferait comprendre que nous voulons notre CASC pour redonner aux agents le pouvoir de partir en vacances et de bénéficier des prestations auxquelles nous tenons tous (bons de rentrée scolaire, aide au sport, repas...)

**Mme le Maire ne craint qu'une seule chose : une victoire franche et nette de la CGT.
Alors ne nous laissons pas intimider !**

Le CASC (créé par la CGT) a pendant 40 ans fait la preuve de sa bonne gestion aux agents et aux élus lors de ses assemblées générales, rapport des commissaires aux comptes à l'appui. En 2015, lors des dernières élections du CASC, une abstention massive ayant permis la victoire de la liste CFTC porté par les candidats passés à FO et l'UNSA, le conseil d'administration est tombé entre les mains de débutants. En 2016, l'ingérence municipale a conduit à la situation actuelle.

Ces « candidats », responsables du massacre des acquis, sont incapables de construire un Noël pour les enfants du personnel depuis 2016. Dans son courrier au personnel, Mme le Maire oublie volontairement de parler des 200 000 € qui devraient rester dans les caisses du CASC et dont les agents auraient du bénéficier. Ces fonds étant issus de subventions, ils sont de la gestion de fonds publics dont elle a par le conseil municipal la responsabilité et sur lesquelles elle se doit d'effectuer une surveillance de bonne dépense.

Seule, la CGT agit pour les intérêts de tous les agents en défendant de vraies valeurs de partage et de progrès social.

Les maires successifs se sont relayés pour nous dire que l'IEMP n'était pas pour tous. Cela a pris des années mais la persévérance et la ténacité de la CGT ont fini par l'obtenir (même si le gouvernement s'est empressé de faire disparaître cette victoire en créant un nouveau régime indemnitaire (primes) renommant en part 1 toutes nos primes mensuelles pour qu'on n'y voit plus rien.)

La CGT, grâce à ses militants dans les services, soutenus par les structures départementales et nationales, voit claire dans le jeu des puissants, petits comme grands, Maire ou Président.

Sur le CASC, sur les salaires, sur les carrières, sur les besoins de tous les agents et face aux faussaires, nous ne lâcherons rien.

**Le 6 décembre, évitez les contrefaçons et les marionnettes!
Votez pour vous ! Votez CGT !**

**LETTRE OUVERTE DES ELU(E)S CGT DU CASC
AU BUREAU* DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA) DU CASC DE DRANCY
(*CANDIDAT(E)S AUX ELECTIONS ETIQUETTE FO/UNSA)**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les secrétaires et trésoriers.

Nous vous avons alerté de l'absence d'assemblée générale du CASC au titre de l'année 2018 et de ses validations financières ainsi que sur l'absence des publications afférentes qu'exige les statuts de notre association.

En effet, il reste 200 000 €uros d'argent public, non utilisés de 2017.

Nous avons approuvé et relayé la démarche récente des adhérents du CASC d'une pétition demandant cette assemblée, le Noël des enfants et un référendum sur l'application de l'article 9 de la loi 83-634 sur le choix de l'usage de l'action sociale.

Les adhérents du CASC, agents de la Ville de Drancy, nous ont transmis leur pétition qui atteint déjà 30 % de l'effectif.

Vous ne semblez pas daigner vouloir répondre aux attentes et demandes écrites des membres du CA. Vous ne pouvez rester muets devant l'expression des adhérents que sont les agents de la ville de Drancy.

Nous notons que votre seul intérêt, comme le prouvent vos actes et leurs conséquences, est de défendre l'employeur dans ses choix de sabotage du CASC et de pertes de certaines prestations par les adhérents au travers de l'adhésion à PLURELYIA.

Honte à vous de vous attaquer par 3 refus répétés d'organisation du Noël des enfants, à leur bien-être et à celui des agents de la Ville de Drancy. Notre association a pourtant les fonds nécessaires.

Malgré ces silences coupables, vous trouvez un temps infini pour « vous lancez des fleurs » sur votre soi-disant défense de l'intérêt des agents de la Ville de Drancy dont seul les « amis des amis » perçoivent la réalité.

Ceci doit s'arrêter ! Vous avez déjà bloqué le CASC et mis fin à ses activités par une gestion entre amis, vous devez cesser de spolier les adhérents des bénéfiques de leur association.

Nous vous demandons de vous destituer de vos mandats de Président et autres au bureau du CASC afin d'élire, avec tous les membres du CA, une présidence provisoire pour convoquer une assemblée générale qui décidera démocratiquement d'un CASC en action dans l'intérêt des agents et des ayants droit que sont les adhérents du CASC et leur famille.

Dans l'attente de votre réponse, nous informons les agents de vos manœuvres inadmissibles pour réduire et finaliser la mise à mort de leurs droits.

Les élus minoritaires CGT du CA du CASC

NOS ENGAGEMENTS

POUR LES 4 ANNÉES À VENIR

2022 › 2026

TRAVAILLER POUR VOUS ET AVEC VOUS

- Vous écouter et relayer vos problèmes
- Trouver des solutions avec vos hiérarchies et, quand nécessaire, avec le maire

POUR SUIVRE LES COMBATS QUE NOUS AVONS COMMENCÉS À MENER

- Obtenir une **prime contre la vie chère** en période d'inflation forte
- Exiger la **création d'une commission qui examine les propositions d'avancement** avec les représentants du personnel pour **valoriser les plus méritants**
- Obtenir de **meilleures conditions de travail** et faire de **votre bien-être une priorité**
- Mieux prendre en compte la **pénibilité** des postes et obtenir les **primes** correspondantes
- **Faciliter les possibilités d'évolution** au cours de votre carrière : formation, concours...
- **Améliorer la communication** entre la hiérarchie et les agents
- **Être mieux considéré** dans son travail
- Maintenant que le responsable CGT à l'origine de la mort du CASC est à la retraite, **nous souhaitons que soit rétablie une association du personnel communal, gérée par les agents, sans les syndicats** pour éviter les conflits



POUR LES ANIMATEURS

- Revaloriser les salaires
- Augmenter davantage le nombre de titularisations
- Proposer des bilans de compétences tous les 5 ans afin de **faciliter reconversions et évolutions professionnelles**

POUR LES ATSEM

- Revaloriser les salaires
- Mettre fin à la **politique du changement d'affectation** tous les 6 ans
- Redonner la **possibilité de poser 4 semaines de congés l'été** et, si besoin, à cheval sur juillet-août
- Mieux prendre en compte l'**importance du rôle des ATSEM** auprès des enfants
En faisant participer l'Éducation nationale (enseignants et directeurs) aux évaluations pour que soit valorisé le travail réalisé en classe.
- Proposer des bilans de compétences tous les 5 ans afin de **faciliter reconversions et évolutions professionnelles**

REJOIGNEZ-NOUS ET AGISSEZ AVEC NOUS
DANS L'INTÉRÊT DE TOUS
VOTEZ FO-UNSA

JEUDI **8**
DÉCEMBRE

- Réclamer la formation régulière des managers afin de les sensibiliser aux risques psychosociaux et à la qualité de vie au travail, pour le respect et le bien-être de leurs collaborateurs.
- Demander l'ouverture de négociations sur l'action sociale afin d'améliorer les conditions de vie des agents et de leurs familles et de les aider à faire face à des situations difficiles.
- Contribuer à la protection de la santé des agents en revendiquant l'obligation du financement de la complémentaire santé et de la prévoyance par les employeurs publics, comme dans le privé.
- Faire reconnaître la qualité du travail des agents publics, par l'abrogation du jour de carence, la non-réduction des primes en cas d'arrêt maladie court...



3 REFAIRE DE L'ACTION SOCIALE UNE PRIORITÉ AVEC LE RETOUR D'UN VÉRITABLE COMITÉ D'ENTREPRISE

À Drancy, l'action sociale qui existait n'est plus. Plurleya ne répond pas aux attentes des agents de la ville et beaucoup regrettent de ne pouvoir bénéficier des prestations que le CASC proposait précédemment.

Tout le monde connaît la fin tumultueuse qui a conduit à la fin du partenariat entre la municipalité et le CASC. Aujourd'hui le "retour du CASC" est agité par certains comme un élément de "campagne politique".

En 2022, nous défendrons la création d'un véritable comité d'entreprise avec un vrai rôle d'action sociale.

Un comité d'entreprise, accompagné par les syndicats, mais sans la présence des syndicats.

Il doit être avant tout pour les agents et donc gérer par des agents sans mandat syndical pour qu'il ne soit pas à nouveau en proie à des luttes de pouvoir et d'idéologie. Il doit être représentatif des différentes catégories d'agents, permettre surtout aux moins aisés d'entre nous de bénéficier de loisirs, de spectacles ainsi que de vacances à prix réduits et de rétablir un lien social entre les agents.

Dans un premier temps il faudra créer une association du personnel qui permettra d'offrir à nouveau des prestations du type : places de cinéma, cartes pêche, week-ends à center parc avec transport, places de spectacle. Dans un second temps, il faudra redemander la gestion pleine de nos loisirs au sein d'une nouvelle entité.

PV ASSEMBLEE CASC DRANCY, OPH

Du 2 novembre et 2 décembre 2022

Conformément au statut associatif du 9 avril 2004, non modifié, chapitre 3 alinéa 1, alinéa 8 et 9 au vu de la demande de l'aide de l'administration, rejetée par silence implicite de l'autorité, a été convoqué en assemblée générale, les adhérents le 30 septembre 2022.

Il a été fait appel à candidature, information à la municipalité, au adhérents par voies numériques et tracts.

Cette situation a été mis en débat public lors de la campagne des élections des représentants du personnel du 1 au 8 décembre 2022 à Drancy.

Plusieurs organisations syndicales, comprenant des candidats et anciens élus au CA du CASC se sont prononcés.

Assemblée du 2 novembre 2022, 12 h :

Ouverture de séance. Constat le quorum n'est pas atteint.

Une nouvelle assemblée générale est convoquée, comme il a été informé aux adhérents, le vendredi 2 décembre (de 12 h à 13 h)

avec le meme ordre du jour : Etats des listes déposées et Validation des dépôts des listes candidates au Conseil d'administration, application du vote à l'urne du CA le jeudi 8 décembre de 8 h 30 à 17 h.

Assemblée du 2 décembre 2022

Ouverture de séance. Constat le quorum est atteint.

- Etats des listes déposées et Validation des dépôts des listes candidates au Conseil d'administration : Une liste de 21 candidats (19 actifs et 2 retraités est déposée et validée « FAIRE REVIVRE LE CASC DE DRANCY »

Vote majoritaire des présents

- Application du vote à l'urne du CA le jeudi 8 décembre de 8 h 30 à 17 h

Vote majoritaire des présents

Cloture de l'assemblée générale.


Rosalie


HENDY Rosalie


Henri

Élections du Conseil d'Administration du CASC du 8 décembre 2022

« FAIRE REVIVRE LE CASC DE DRANCY »

PV DES ELECTIONS

SUITE ASSEMBLEE GENERALE DU 2 DECEMBRE 2022 (SANS QUORUM SUITE ASSEMBLEE DU 2 NOVEMBRE 2022 VOIR PV ET APPEL DES ADHERENTS)

Listes	Exprimés	Votes	Sièges 21
Inscrit 2028			
« FAIRE REVIVRE LE CASC DE DRANCY »		100,00%	19+2
	152	146 Voix	
Blancs&Nuls		6	

SONT ELU(E)S AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CASC DE LA VILLE DE DRANCY, SON CCAS ET DE L'OPH DRANCY :

1	HENRI	TAMAR	RETRAITE
2	KISS	SAVANNATHONE	ACTIF
3	MICHELE	BRIE	ACTIF
4	ROSALIE	MENDY	ACTIF
5	COLETTE	DORE	ACTIF
6	VALERIE	BRICHE	ACTIF
7	HANNIFA	ZOUYED	ACTIF
8	PASCAL	ROUSVOAL	ACTIF
9	SYLVIE	CORREIA	ACTIF
10	PHILIPPE	DUFOUR	ACTIF
11	THIERRY	DROESBEKE	ACTIF
12	FRANCIANNE	DOMINIQUE	ACTIF
13	DIDIER	DELIGNIERE	ACTIF
14	JAMILA	GRAYA	ACTIF
15	PHILIPPE	PARIS	ACTIF
16	SAID	ABOUDOU	ACTIF
17	ALI	LAHMEUR	ACTIF
18	MORAD	BOUCHETOUF	ACTIF
19	VIANNEY	PERROCHEAU	ACTIF
20	RANIA	AOUGHLIS	ACTIF
21	GERARD	MULLER	RETRAITE